



Devis modifié concurrence déloyale

Par **Cslotus**, le **14/03/2023** à **19:16**

Notre syndic de copropriété a envoyé un devis de son nouveau contrat aux membres du conseil. Notre assemblée générale est dans 21 jours. Nous les avons mis en concurrence. Surprise ils ont modifié le devis dans le dossier accompagnant la convocation de l'AG pour mettre moins Cher que le concurrent. Est ce légal ? Merci

Par **Cslotus**, le **15/03/2023** à **13:34**

Notre syndic de copropriété a envoyé un devis de son nouveau contrat aux membres du conseil. Notre assemblée générale est dans 21 jours. Nous les avons mis en concurrence. Surprise ils ont modifié le devis dans le dossier accompagnant la convocation de l'AG pour mettre moins Cher que le concurrent. Est ce légal ? Merci d'avance pour votre soutien.

Par **Pierrepaulejean**, le **15/03/2023** à **14:20**

bonjour

rien n'interdit à un syndic de proposer un contrat de mandat avec des honoraires inférieurs à ceux de l'an dernier

pour information il n'y a pas que le montant à prendre en compte pour le choix du syndic

Par **Cslotus**, le **15/03/2023** à **15:32**

La question est qu'ils ont modifié leur tarif dès qu'ils ont eu connaissance du devis du syndic avec lequel ils sont en concurrence. Ils ont communiqué au conseil syndical leur devis et envoyé un tout autre dans la convocation de l'AG qui a lieu prochainement. Ont ils le droit de faire cela.

Par **Pierrepaulejean**, le **15/03/2023** à **19:05**

ils ont le droit de modifier leur proposition tarifaire...jusqu'à l'envoi de la convocation

et même en AG ils peuvent modifier :le problème sera avec les VPC

je suppose que les copropriétaires ne feront pas leur choix uniquement sur le tarif de base